



Chers Partenaires,

Nous revenons vers vous dans la continuité de notre dernier Flash Info du 13 septembre 2016 afin de vous tenir informés de l'évolution de la situation d'ENTERPRISE INSURANCE COMPANY PLC (EIC) et de nos tous derniers échanges avec le Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO) dans le cadre de l'indemnisation des sinistres.

En date du 30 septembre 2016, nous avons été informés par le Liquidateur Provisoire dans un courrier adressé à l'ensemble des courtiers d'EIC, que bien qu'il n'ait pas encore finalisé le rapport qui lui a été demandé dans le cadre de sa nomination, **il confirmait d'ores et déjà l'état d'insolvabilité d'EIC**. Il fait également savoir dans ce courrier qu' **il recommandera dans son rapport à la Cour Suprême de Gibraltar de nommer un liquidateur le 26 octobre 2016**, nomination qui initiera la phase de liquidation définitive d'EIC. Il annonce enfin que **toutes les polices d'assurance toujours en vigueur sur EIC deviendront invalides à cette date** et invite à nouveau les courtiers à trouver des couvertures alternatives.

Comme vous le savez, ces actions ont été largement anticipées par Eurodommages, grâce à votre forte mobilisation et nous vous réitérons nos remerciements pour la confiance que vous nous témoignez. Pour ceux d'entre vous qui ne l'auraient toutefois pas encore fait, **nous vous recommandons urgemment de nous adresser dans les meilleurs délais, votre demande de transfert afin de nous permettre d'effectuer le remplacement des contrats concernés à l'identique** (en matière de garanties et de conditions de souscription), sur les programmes en cours auprès de nos autres compagnies partenaires.

Restez informés sur l'indemnisation des sinistres

Nos réunions de travail avec le Fonds de Garantie des Assurances Automobiles

(FGAO) se sont multipliées sur les mois de septembre/octobre, en étroite communication avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR). A ce stade de nos échanges, nous sommes en mesure de vous informer que :

- **Nous avons obtenu confirmation de la part du FGAO qu'il interviendra rapidement sur l'indemnisation des sinistres relatifs au volet assurance obligatoire dans le cadre de la responsabilité civile.** Lors de notre dernière réunion du 5 octobre 2016, le FGAO nous a précisé qu'il avisera les tiers (victimes, compagnies adverses, organismes sociaux etc.), dans les prochains jours, afin de les informer de son intervention.
- **Le FGAO a également retenu l'offre de collaboration que nous lui avons proposée dans le cadre de la gestion des sinistres. Cette collaboration favorisera une mise en place plus rapide du règlement par le FGAO des sinistres qu'il prendra en charge : ce schéma de partenariat, en cours de formalisation, prévoit en effet la continuité de l'instruction de ces dossiers sinistres par Eurodommages sous l'égide et pour le compte du FGAO.**
- A ce stade de nos discussions, et sans attendre la mise en place formelle de ce partenariat, **nous avons remis en main propre au FGAO une centaine de dossiers urgents afin que ce dernier en initie le traitement.**
- Le FGAO nous a également rappelé qu'il publiera un communiqué sur son site, précisant les modalités et le périmètre de son intervention afin d'informer les victimes et les assurés.

Le courrier du Liquidateur Provisoire du 30 septembre 2016 renforce très clairement la probabilité, déjà forte, d'une mise en liquidation définitive d'EIC dès le 26 octobre 2016.

Parfaitement conscients que les enjeux à votre niveau portent également sur l'indemnisation des sinistres dommages aux assurés, soyez certains que nous restons pleinement mobilisés dans les actions que nous déployons au quotidien sur ce volet d'indemnisation, commercialement très important, afin de donner à la situation de chacun de vos assurés l'issue la plus favorable possible.

A ce titre, nous initierons, avec le Liquidateur d'EIC lorsqu'il sera nommé, des négociations concrètes relatives à l'indemnisation des sinistres non pris en charge par le FGAO.

Et n'oubliez pas !

Eurodommages, c'est aussi et toujours une **équipe de collaborateurs expérimentés** à votre service, mobilisés pour vous apporter un **accompagnement de proximité, des services de qualité et des conseils avisés.**

Eurodommages, ce sont aussi et toujours des **solutions d'assurance adaptées** à vos besoins pour répondre à vos clients sur les **segments malussés et aggravés (automobiles, voitures sans permis, motocyclettes, cyclomoteurs...)** grâce à un **cadre de souscription ouvert à un large panel** (alcoolémie, stupéfiants, récurrence, sinistralité, annulation / suspension de permis) et grâce à des **outils de**

souscription complets et faciles d'utilisation !

Rendez-vous sur votre Espace Souscription, nous vous y attendons !



9 rue Pierre et Marie Curie - CS 80224 33525 - BRUGES CEDEX
Tel. : 05 56 11 21 60 - Fax : 05 56 50 44 10
Email : commercial@eurodommages.fr
RCS BORDEAUX : B 402 596 142 . N° ORIAS : 07 025 655

Si vous rencontrez des difficultés à lire ce message cliquez [ici](#) Pour vous désabonner de nos communications répondez simplement au message en le précisant